



**PRÉFET  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

Saint-Étienne, le 27 novembre 2023

Service eau et environnement

Cellule CPDPFN

**Synthèse de la consultation du public  
relative au projet d'arrêté portant  
modification de l'arrêté n° DT-23-0542  
fixant les dates et modalités de  
chasse pour la campagne 2023-2024**

**Affaire suivie par :** HAMMES Cassandra

### **1. Dates et modalités de consultation**

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté susvisé a été mis en consultation par voie électronique sur le site Internet de la préfecture de la Loire (<http://loire.gouv.fr>) du vendredi 27 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023, pendant le délai légal de 21 jours.

La mise en ligne dudit projet a été effectuée le 27 octobre 2023 à 12h00 sur le site internet de la préfecture de la Loire (<https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse-et-peche/La-chasse/Consultation-du-public>) et soumis à consultation du public jusqu'au 17 novembre 2023 à 12h00 sur la page suivante ci-dessous indiquée :

<https://enqueteur.loire.equipement-agriculture.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=858471&lang=fr>

### **2. Objet de la consultation du public**

La présente consultation porte sur un projet d'arrêté portant modification de l'arrêté n° DT-23-0542 fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2023-2024. Le projet d'arrêté préfectoral a également été soumis à l'avis des membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (représentants des chasseurs, des intérêts agricoles, forestiers, cynégétiques et naturalistes) lors de sa séance du jeudi 26 octobre 2023.

### **3. Synthèse des observations du public**

Aucune remarque n'a été formulée sur ce projet d'arrêté préfectoral.

### **4. Conclusion**

En application de l'article L123-19-1 du Code de l'environnement, cette note synthétise les observations et les propositions du public.